



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDES A L'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX

PLAN CHATAIGNERAIES TRADITIONNELLES

Ce formulaire de demande d'aide, complété, daté et signé, constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier de demande d'aide. Conservez un exemplaire de cette demande et transmettez l'original au Conseil Régional accompagné d'une version numérique du dossier (chataigne@auvergnerhonealpes.fr), qui sera transmis au Conseil Départemental de l'Ardèche:

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Agroalimentaire
Service Agriculture - 1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 LYON cedex 02

Identification du demandeur

Statut juridique :

- agriculteur à titre principal
- agriculteur à titre secondaire
- agriculteur cotisant solidaire
- propriétaire foncier privé non agriculteur
- propriétaire foncier public

Raison sociale :

Numéro SIRET :

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

.....

Téléphone :

Courriel : @

Contexte de l'exploitation et votre châtaigneraie

Installation récente : non (plus de 5 ans) oui, avec DJA, date :/...../.....

Part de l'atelier châtaigne dans le CA de l'exploitation :

Surface totale de la châtaigneraie sur l'exploitation en ha :

Age moyen de la châtaigneraie :

Exploitation engagée en AOP Châtaigne d'Ardèche : oui / en cours d'habilitation / non

Exploitation engagée en agriculture biologique sur la châtaigne : oui / non / en conversion

En Ardèche, l'exploitation a-t-elle déjà bénéficié d'aides pour sa châtaigneraie dans le cadre du programme 2012 – 2016 « Plan de reconquête de la châtaigneraie » ? : oui / non

En Ardèche, votre exploitation sollicite-t-elle pour les mêmes parcelles:

- une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) Préservation des Ressources Végétales menacées d'érosion génétique (PRV) châtaigneraie traditionnelle ? oui / non

Votre vision pour votre exploitation et la stratégie de développement de votre châtaigneraie d'ici 3 ans :

.....
.....
.....



Descriptif des travaux de reconquête de votre châtaigneraie, pour lesquels l'aide est sollicitée

Barème des coûts : Un forfait a été établi par arbre productif (sur la base de 80 arbres/ha) selon la nature des travaux :

- Travaux au sol d'ouverture de vergers abandonnés : 80 € HT de travaux / arbre réhabilité
- Travaux d'élagage : 80 € HT de travaux / arbre (50 € élagage et 30€ sortie du bois)
- Travaux de préparation, greffage : 50 € HT de travaux / souche
- Travaux de plantation : 50 € HT de travaux / arbre (compris plants)

Localisation			Châtaigneraies			Travaux de reconquête envisagés			
Commune Lieu-dit	N° parcelles cadastrales	N° îlots PAC (si demande MAEC-PRV)	Type de faire valoir : propriété, bail, prêt à usages	Variétés	Age moyen	Nombre d'arbres élagués	Nombre d'arbres réhabilités travaux au sol	Nombre de souches greffées	Nombre d'arbres plantés
TOTAUX Nombre de châtaigniers									
Application des barèmes						x 80 € HT / arbre	x 80 € HT / arbre	x 50 € HT / souche	x 50 € HT / arbre
Sous-total par type de travaux de reconquête									
Récapitulatif du coût global des travaux de reconquête						€ HT			

[Tapez ici]



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

avec le soutien de

ardèche
LE DEPARTEMENT

Calendrier de réalisation du projet de reconquête de votre châtaigneraie

Date prévisionnelle de démarrage des travaux :

Date prévisionnelle de fin de réalisation (2 ans maximum) :

Contexte du projet de reconquête de votre châtaigneraie

S'agit-il d'une seconde demande ? oui / non

La demande de paiement du précédent dossier auprès des financeurs a-t-elle été déposée ?

oui date :/...../...../ non

Le nouveau dossier concerne-t-il une parcelle différente ou une nouvelle tranche de travaux ? oui / non

Plan de financement du projet de reconquête de votre châtaigneraie

Le taux d'aides publiques sera :

De 30% pour le public non agricole

Pour les agriculteurs :

- 40% pour les parcelles hors zones de montagne* ET non détenteur de la DJA (moins de 5 ans)
- 60% pour les parcelles situées en zone de montagne OU détenteur de la DJA (moins de 5 ans)

*En Ardèche : les 26 communes hors zones de montagnes AOP Châtaigne d'Ardèche : Ailhon / Les Assions / Aubenas / Beauchastel / Chambonas / Fons / Joyeuse / Labégude / Lablachère / Lachapelle-sous-Aubenas / Laurac en Vivarais / Lussas / Mercuer / Montréal / Rompon / Rosières / St Didier sous Aubenas / St Etienne de Fontbellon / St Genest de Beauzon / St Georges les Bains / St Jean de Muzols / St Julien en st Alban / St Paul le jeune / St Privat / St Sernin / Ucel

Coût du projet		Recettes prévisionnelles – Financement du projet		
Nature des dépenses	Montant HT (en €)	Nature des recettes	Taux	Montant HT (en €)
Travaux de reconquête		Aides publiques (Région Auvergne-Rhône-Alpes et/ou Département de l'Ardèche)		
		Autofinancement		
TOTAL		TOTAL		

Plancher d'aide régionale : minimum 500 € d'aide régionale

Plafond d'aide régionale : maximum 10 000 € HT d'aide régionale

[Tapez ici]



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

avec le soutien de

ardèche
LE DEPARTEMENT

Lettre de demande et d'engagements

Je soussigné(e) :

En qualité de :

sollicite une subvention régionale et / ou départementale auprès de Messieurs les Présidents du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil départemental de l'Ardèche, pour la réalisation de mon projet d'investissements de travaux de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle.

Je déclare :

- avoir pris connaissance des conditions d'attribution des aides publiques aux investissements,
- m'engager sur l'exactitude des renseignements fournis ainsi qu'à communiquer aux services instructeurs tout renseignement utile pour instruire la demande et suivre l'intervention,
- certifier que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que mon dossier ne soit déclaré ou réputé complet,
- être à jour de mes obligations sociales, fiscales et environnementales,
- qu'il n'y a pas, pour mon entreprise, de procédures et de dossier en cours d'aide aux entreprises en difficulté.

Je m'engage à :

- Entretien des parcelles sur lesquelles les travaux seront réalisés pour une durée minimale de 5 ans. L'entretien comprend notamment un débroussaillage de 100m² autour des arbres greffés réhabilités, et, pour les chantiers de greffage, le suivi régulier des greffes. (En Ardèche, les engagements sont conformes au cahier des charges AOP Châtaigne d'Ardèche)
- En Ardèche, engager en AOP les parcelles concernées par les aides pour une durée minimale de 5 ans.

Je prends acte que le non-respect de ces engagements pourra occasionner le remboursement de l'aide publique accordée.

Cachet du demandeur :

Fait à :

Le :

Signature :

[Tapez ici]



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

avec le soutien de

ardèche
LE DEPARTEMENT

Annexe 1 – Les pièces à joindre à votre dossier de demande d'aides

- Le présent formulaire, daté et signé, comprenant la lettre de demande de subvention adressée au Président de la Région, une attestation sur l'honneur que le demandeur est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales et n'est pas une entreprise en difficulté (page 4)
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Une attestation SIREN
- Un justificatif de maîtrise foncière de la châtaigneraie (bail, prêt à usages (ou commodats d'une durée de 5 ans minimum), extrait de matrice cadastrale ...)

Pour les agriculteurs :

- Le bilan et les comptes de l'exercice précédent ou bien pour les agriculteurs au « micro bénéficiaire agricole », une attestation ou le dernier avis d'imposition mentionnant ce régime.
- Une attestation d'affiliation à la MSA ou la copie du dernier appel de cotisation ...
- Pour les Jeunes Agriculteurs : la convention relative à l'attribution d'une aide de l'Etat ou un certificat de conformité des aides à l'installation des jeunes agriculteurs (délivrée en DDT)

Pour les travaux d'élagage :

- Si réalisation par le demandeur : le justificatif de capacité à réaliser les travaux d'élagage en sécurité : une attestation de formation ou certificat de validation des acquis
- Si réalisation par un professionnel : un devis des travaux d'élagage

Pour les non-agriculteurs :

- L'annexe 3 relative aux aides de minimis (page 7)
- Les devis correspondants aux travaux

En Ardèche :

- Une attestation d'habilitation ou d'engagement AOP « châtaigne d'Ardèche » délivrée par le Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche
- Le compte-rendu de la visite préalable technique – diagnostic pour les travaux d'ouverture, de greffage et de plantation (sans objet pour les travaux d'élagage)

Dans le Cantal :

- Le compte-rendu de la visite préalable technique réalisé par la chambre d'agriculture sur le diagnostic pour les travaux

[Tapez ici]



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ardèche
LE DEPARTEMENT

Annexe 2 – Les contacts utiles pour le suivi de votre dossier

Il faut veiller à déposer votre demande d'aides avant le commencement de votre projet, c'est-à-dire la signature de devis d'un prestataire réalisant les travaux (élagueur), ou le démarrage des travaux de reconquête.

En amont de votre demande : Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre les partenaires techniques du Plan châtaigneraies traditionnelles de votre département :

En Ardèche :

Comité Inter-professionnel de la Châtaigne d'Ardèche / Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche

Sébastien Debellut - 04 75 64 04 61 – cica@chataigne-ardeche.com

Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Eric Bertoncello - 04 75 20 28 00 - eric.bertoncello@ardeche.chambagri.fr

Helina Deplaude - 04 75 20 28 00 - helina.deplaude@ardeche.chambagri.fr

Parc des Monts d'Ardèche

Camille Demené - 04 75 36 38 63 - cdemene@parc-monts-ardeche.fr

En Ardèche, la Chambre d'agriculture de l'Ardèche et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche réalisent les visites préalables obligatoires de diagnostics pour les travaux de réouverture de vergers, de greffage et de plantation.

Dans le Cantal :

Chambre d'agriculture du Cantal

Laurence BRUEL - Tél. 04 71 45 55 16 - laurence.bruel@cantal.chambagri.fr

Maison de la châtaigne de Mourjou

Jérôme CHATEAU - Tél. 04 71 49 98 00 - maisondelachataigne@gmail.com

Après avoir déposé votre dossier :

Services de la Région

Céline JUVENETON Chargée de mission Agriculture Agro-alimentaire Ardèche/Drôme – Valence

Tél. 04 26 73 63 01

Ariane CHABERT Assistante instructrice en charge des dossiers de demande – Lyon Tél. 04 26 73 50 43

Virginie RICHARD Gestionnaire en charge du paiement des demandes – Lyon Tél. 04 26 73 50 76

Les services de la Région vous renseigneront sur :

Le calendrier d'analyse et de décision de votre demande,

L'attribution de l'aide régionale (vote en Commission Permanente),

Le versement de l'aide régionale,

La transmission des informations auprès des services du département de l'Ardèche, cofinanceur.

L'aide régionale sera versée en application du barème sur présentation d'un compte-rendu des travaux, ou des factures.

Si inférieure à 5 000 € HT : mandatement unique sur la base des justificatifs de paiement

Si supérieure à 5 000 € HT : possibilité d'acomptes de 20% à 90% du montant de la subvention au vu du montant cumulé des dépenses réalisées.

Des contrôles sur place aléatoires pourront être réalisés.

[Tapez ici]

Annexe 3 - A remplir pour le public non agriculteur – Aide de minimis

Je soussigné (*représentant légal de la structure : nom, prénom et qualité*) représentant de..... ,
entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 ⁽¹⁾ du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, déclare :

n'avoir reçu aucune aide *de minimis* durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,

avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides *de minimis* listées dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Les aides *de minimis* sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :

- règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux **aides de minimis**,

- règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,

- règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de l'**agriculture** ;

- règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** accordées à des entreprises fournissant des **services d'intérêt économique général** (SIEG).

1) Aides « de minimis » perçues :



Si aucune aide n'a été perçue à ce titre au cours des trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration, écrire dans le premier tableau « sans objet », signer et dater ce document.

Date de l'attribution de l'aide de minimis	Nom et numéro SIREN de l'entreprise	Type d'aide de Minimis (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide (en euros)	Objet de l'aide
Date attribution	Nom entreprise SIRET.	Type d'aide.	Montant	Objet
Date attribution	Nom entreprise SIRET.	Type d'aide.	Montant	Objet
Date attribution	Nom entreprise SIRET.	Type d'aide.	Montant	Objet
TOTAL			Total	

2) Aides « de minimis » demandées mais non perçues à ce jour :

[Tapez ici]



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ardèche
LE DEPARTEMENT



avec le soutien de
Si des demandes d'aide ont été faites mais non pas encore été perçues à la date de signature de la présente déclaration, veuillez compléter le tableau ci-après.

Date de Demande d'aide de minimis si non encore perçue	Nom et numéro SIREN de l'entreprise	Type d'aide de <i>Minimis</i> (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide (en euros)	Objet de l'aide
Date Demande	Nom entreprise SIRET.	Type d'aide.	Montant	Objet
Date Demande	Nom entreprise SIRET.	Type d'aide.	Montant	Objet
TOTAL			Total	

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :

- Une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise ?
- Une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

⁽¹⁾ Chaque structure du groupe : conformément à l'article 2 du règlement (UE) N°1407/2013, le plafond d'aide de 200 000 € au titre du « De minimis » s'appuie sur la notion d'« entreprise unique » : toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'une des relations suivantes, constituent ainsi une entreprise unique :

- a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise;
- b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise;
- c) une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci;
- d) une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

Certifié exact et sincère, le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| (renseigner la date au format jour/mois/année)

Cachet et signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, et de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Service Autorité de gestion FEADER dont l'adresse figure en page 1 du présent formulaire.

A ce stade, les données contenues dans le présent formulaire seront communiquées uniquement aux différents financeurs de votre dossier.